

**La dixième session de l'Instance permanente des Nations Unies sur
les questions autochtones**

**Du 16 au 27 mai, 2011
Siège de l'ONU, New York**

Déclaration du Caucus amazigh sur la
Situation des droits des Amazighs en Afrique du Nord

En conjoncture des révolutions

Point B4

Madame la présidente,

Je voudrais d'abord vous présenter mes félicitations de votre élection à la présidence de cette session.

Les représentants amazighs ont suivi régulièrement les travaux de l'Instance depuis sa création il y a dix ans. Nous prenons aujourd'hui la parole ici, dans une conjoncture historique pour les Amazighs et tous les peuples de l'Afrique du Nord.

Le monde entier a suivi avec beaucoup d'admiration les révolutions que je nomme « révolutions des siècles des lumières de l'Afrique du Nord » déclenchée par la révolution de Jasmine en Tunisie. Les Amazighs peuples autochtones de la région ont participé massivement à ces révolutions car ils sont les plus marginalisés et les plus opprimés. Le monde entier a suivi combien ces peuples ont soif à la liberté ce qui explique sa détermination remarquable à triompher.

Madame la présidente ;

On remarque deux situations opposées.

En Tunisie les Amazighs en Tunisie ont déjà commencé à recueillir les fruits de la révolution, par la création de la première organisation tunisienne amazighe, alors que l'ancien régime niait l'existence même du peuple amazigh en Tunisie. Ils commencent à respirer et se déclarer publiquement leur identité amazighe. Les tribus amazighes du sud tunisien ont ouvert les portes de leurs maisons à leurs frères amazighs qui fuient le génocide qui se produit dans leur pays la Libye.

Au Maroc, des jeunes amazighs ont participé énergiquement à la création du Mouvement du 20 février qui a opté à un changement démocratique par des manifestations pacifiques. L'officialisation de la langue amazighe comme langue officielle à côté de l'arabe est la principale revendication de ce mouvement.

En répondant à ce mouvement, le Roi du Maroc dans son discours du 9 mars 2011 a déclaré que l'identité amazighe doit être introduite dans la réforme de la constitution prévue pour Juillet prochain.

La commission consultative de la révision de la constitution créée par le Roi a invité les organisations amazighes à présenter leurs points de vue dans la constitution prochaine, cela explique l'approche spécifique du model du Maroc à régler les problèmes de la société.

Et si la situation dans ces deux pays reste relativement pacifique et encourageante, la situation dans les autres pays est préoccupante :

En Algérie la situation des Amazighs n'est pas amélioré selon des rapports des organisations amazighes. L'enseignement de la langue amazighe ne cesse de se dégrader, les responsables des crimes du printemps noir kabyle qui ont fait plus de 126 victimes demeurent sans jugement. Les manifestations ont été spectaculairement réprimées, malgré la levée de l'état d'urgence qui doit être apprécié.

En pays touareg la situation des Touaregs se dégrade de plus en plus suite à la situation dans la région.

En Libye la situation est dramatique, et selon les Nations Unies, plus de 70.000 des Amazighs de la montagne verte à l'Ouest de la Libye ont quitté leurs maisons et viennent se réfugier en Tunisie, et vivent dans une situation très difficile. A l'intérieur du pays le génocide pratiqué par le gouvernement libyen ne laisse même pas l'accès aux aides humanitaires. Les rapports des Organisations amazighes libyennes et des droits de l'Homme internationales ne cessent de lancer des appels à la communauté internationale contre les crimes du gouvernement libyen ; le viol, l'obligation par force des gens et des enfants à prendre les armes contre leurs voisins et leurs frères et sœurs, l'utilisation des armes interdits par les responsables libyens afin d'éradiquer toutes les composantes du peuple libyen. Des sources parlent que le gouvernement libyen peut même utiliser des armes chimiques contre la population.

Devant cette situation nous soutenons la décision de Mr Luis Moreno-Ocampo le procureur de la cour pénale internationale rendu publique aujourd'hui, et nous demandons au Conseil transitoire libyen d'opter à un Etat de droit avec la reconnaissance du peuple amazigh et la langue amazigh dans sa constitution.

Nous recommandons :

- Encourager les Etats de la région a l application de la déclaration des Nations Unies sur les Peuples Autochtones.
- La reconnaissance constitutionnelle de la langue Amazighe comme langue officielle des Etats de Tamazgha (Maroc, Algérie, Tunisie, Libye).
- L'autodétermination des régions Amazighes dans des systèmes fédéraux, garantissant au peuple Amazigh le droit du partage du pouvoir des richesses et des valeurs dans le respect de l'unité nationale et l'intégrité territoriale des Etats respectifs,

Handaine Mohamed
Delegation amazighe
New York
17-05-2011